/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-258 du 5 Novembre 1993

chargeant Monsieur Antoine Alabi GBEGAN, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale de l'intérim de Monsieur Timothée ADANLIN, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour compter du 18 Octobre 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 18 Octobre 1993, Monsieur Antoine Alabi GBEGAN, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pendant l'absence de Monsieur Timothée ADANLIN.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Novembre 1993

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat,

Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 SGG 4 MFPRA-MISAT 6 AUTRES MINISTERES 19 DEPARTEMENT 6 DAN-BN-FASJEP-ENA-UNB 5 DPE-DLC-INSAE-IGE-DCCT-ONAC-GCONB-CSM 8 JORB 1.-